

# Liens utiles pour vos démarches



Les démarches suivantes :

- création d'une association
- modification ou dissolution d'une association
- liste des personnes chargées de l'administration d'une association

peuvent être complétés en ligne. Les documents doivent être imprimés et signés avant de les remettre, avec les statuts, à la préfecture ou sous-préfecture.

Liens utiles

[Création d'une association](#)

[Modification ou dissolution d'une association](#)

[Déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association](#)

[Pour d'autres démarches](#)